



# **Compte-rendu de la séance** **du Conseil Municipal** **du 4 décembre 2024 à 19h00**

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, BIRGY LOZANO Odile, DIEMER Annie, OUVRARD Sophie, RITTER Anne, SCHMIDT Aurélie, TERNOY Doris  
MM. les Conseillers BRUN Etienne, KRATZ Lucien, MEPIEL Emmanuel, MEYER Jean, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel

Absents excusés : Monsieur ZEISSLOFF Patrick, Monsieur MULLER Olivier

Pouvoirs : Monsieur ZEISSLOFF Patrick a donné pouvoir à Madame Doris TERNOY  
Monsieur MULLER Olivier a donné pouvoir à Madame Anne RITTER

Secrétaire de séance : Madame KOCH Chloé, Secrétaire Générale

## **Ordre du jour** :

Vu l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 29 novembre 2024 :

1. Mise à jour de la longueur de la voirie dans la Commune
2. Demandes de subventions de la Commune auprès de divers organismes
3. Restes à réaliser
4. Comptes-rendus eau, assainissement et ordures ménagères 2023 de l'Eurométropole de Strasbourg
5. Compte-rendu d'activité de RGDS
6. Cubage des frênes de la zone humide de la Commune

Divers et comptes-rendus.

### **1. Mise à jour de la longueur de la voirie dans la Commune (délibération n° 47/2024)**

Vu la délibération n° 40/2018 du 7 décembre 2018 fixant la longueur de la voirie à 6145 m donc 6,145 km,

Vu la demande de la Préfecture de mise à jour de cette délibération avec intégration du détail de chaque rue,

Vu le tableau suivant fourni par le service Voies Publiques de l'Eurométropole de Strasbourg précisant la longueur totale de la voirie en agglomération et hors agglomération :

	<b>Longueur gestion EMS (km)</b>	<b>Longueur totale (km)</b>
<b>Breuschwickersheim</b>	<b>13,038</b>	<b>18,385</b>
<b>Acacias (rue des)</b>	<b>0,085</b>	<b>0,085</b>
<b>Bitzen (rue)</b>	<b>0,091</b>	<b>0,091</b>
<b>Bleuets (rue des)</b>	<b>0,485</b>	<b>0,485</b>

Breit (rue de la)	0,139	0,139
Communal (rue du fossé)	0,037	0,037
Coquelicots (rue des)	0,049	0,049
Ecole (rue de l')	0,108	0,108
Eglantines (rue des)	0,057	0,057
Eglise (rue de l')	0,109	0,109
Etroite (rue)	0,203	0,203
Faisan (rue du)	0,244	0,244
Forgerons (rue des)	0,204	0,204
Galgenberg (chemin du)	0	0,072
Gambetta (place)	0,057	0,057
Gaulle (rue du Général de)	0,325	0,325
Handschuheim (rue de)	0,203	0,203
Hangenbieten (rue de)	0,331	0,331
Hugo (rue Victor)	0,133	0,133
Iffenheim (rue d')	0,648	0,648
Lilas (rue des)	0,434	0,434
Moulin (rue du)	0,215	0,215
Osthoffen (rue d')	0,883	0,883
Pivoines (rue des)	0,16	0,16
Principale (rue)	1,277	1,277
Schlittweg (rue du)	0,207	0,362
Schwall (chemin du)	0,349	0,349
Schweitzer (rue Albert)	0,539	0,539
Stoskopf (rue Gustave)	0,066	0,066
Sturmeck (rue)	0,21	0,21
Tournesols (rue des)	0,214	0,214
Vergers (rue des)	0,249	0,294
Vignes (rue des)	0,175	0,175
Violettes (rue des)	0,386	0,386
<b>TOTAL VOIRIE EN AGGLOMERATION</b>	<b>8,872</b>	<b>9,144</b>
<b>TOTAL VOIRIE Hors agglomération</b>	<b>4,166</b>	<b>9,241</b>

Après délibération, le Conseil Municipal :

- RETIENT la longueur de la voirie de la Commune de Breuschwickersheim telle que susmentionnée, à savoir :
  - une longueur de voirie en agglomération de 9,144 km (9144m)
  - et une longueur de voirie hors agglomération de 9,241 km (9241 m)
- AUTORISE Madame le Maire à signer à signer tous les documents en découlant

Adopté à l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0).

## 2. Demandes de subventions de la Commune auprès de divers organismes

### A) Délibération n° 48/2024

Vu la délibération n° 23/2023 du 31 mars 2023 et la délibération n° 18/2024,  
Vu la nécessité de procéder à la rénovation LED de la part restante du parc d'éclairage public représentant environ 155 luminaires (sur un parc comptant 250 luminaires),

Vu la volonté de déposer un dossier de subvention au titre du DETR pour ladite rénovation LED. En effet, il s'agit de mettre en LED et aux normes (sans sodium haute pression) le parc d'éclairage public de la Commune. Ces travaux sont lancés pour respecter la mise aux normes réglementaires, préserver la nature et la biodiversité et afin de limiter la consommation électrique de la Commune.

Vu les explications apportées au sujet du projet,

Vu que le montant prévisionnel des travaux se chiffre à 100 000€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation LED du parc d'éclairage public selon les critères susmentionnés

Adopté à l'unanimité.

### **B) Délibération n° 49/2024**

Vu la nécessité de raccorder l'assainissement du club house de football au réseau d'assainissement collectif selon le courrier réceptionné par le service Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu les devis réceptionnés,

Afin de pouvoir déposer des demandes de subvention au titre de ce projet dont le montant prévisionnel des travaux se chiffre à 50 000€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DSIL, auprès de l'Agence de l'Eau, auprès de la CEA (au titre du FST) et de tout autre organisme selon les critères susmentionnés

Adopté à l'unanimité.

### **3. Restes à réaliser (délibération n° 50/2024)**

Les restes à réaliser correspondent :

- aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements. Cette dernière est obligatoire pour toutes les collectivités et donne lieu à l'établissement d'un état en fin d'année, revêtu de la signature de l'ordonnateur et du comptable, pour permettre leur paiement au début de l'exercice suivant, tant que le budget de cet exercice n'a pas été voté.
- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Il ne s'agit donc pas de prévisions budgétaires mais de recettes qui doivent être justifiées par un document écrit. Est considéré comme justificatif tout acte ou pièces permettant d'apprécier le caractère certain de la recette : contrat de prêt, décision de réservation de crédits de l'établissement prêteur, contrat, convention avec un tiers ou d'autres collectivités, décision d'attribution de subvention...

Les restes à réaliser sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif et sont repris, pour un montant identique, dans le budget suivant. Ils doivent être établis de manière sincère. L'état des RAR est établi au 31 décembre de l'exercice. Il est détaillé par chapitre ou article (en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante). L'état des RAR est arrêté en toutes lettres et visé par le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à utiliser le procédé des restes à réaliser sur le budget 2024 dans l'attente du vote du budget 2025
- AUTORISE Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférents

Adopté à l'unanimité.

#### **4. Comptes-rendus eau, assainissement et ordures ménagères 2023 de l'Eurométropole de Strasbourg (délibération n° 51/2024)**

Vu la présentation par Monsieur Jean MEYER, Conseiller Municipal :

- Du compte-rendu Eau de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2023
- Du compte-rendu Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2023
- Du compte-rendu Ordures Ménagères de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2023

Après délibération, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE des comptes rendu Eau, Assainissement et Ordures Ménagères 2023 de l'Eurométropole de Strasbourg

Adopté à l'unanimité.

#### **5. Compte-rendu d'activité de RGDS (délibération n° 52/2024)**

Vu la présentation par Monsieur Lucien KRATZ, Adjoint au Maire du compte-rendu d'activité de RGDS.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE du compte-rendu d'activité de RGDS.

Adopté à l'unanimité.

#### **6. Cubage des frênes de la zone humide de la Commune (délibération n° 53/2024)**

Vu qu'il convient d'entretenir les arbres se trouvant dans la zone humide (contiguë à la déchèterie) dont la Commune est propriétaire,

Vu qu'il a été constaté que de nombreux arbres sont tombés dans cette zone et/ou sont en fin de vie, s'agissant principalement de frênes, il convient de les sortir et il est proposé au Conseil Municipal de les mettre en vente,

Les arbres ont été recensés, ils sont au nombre de 29 et représentent 17,23 m3.

L'acheteur de ce bois devront respecter les critères suivants :

- La récupération de l'intégralité du bois devra se faire avant le 15 mars 2025
- L'accès à la parcelle pour la réalisation des travaux de déblaiement et pour la récupération du bois devra se faire par le haut de la parcelle (un plan sera fourni dans la convention établie)
- Les travaux se feront sous la seule responsabilité de l'acheteur qui devra apporter la preuve d'une assurance. La Commune ne pourra en aucun cas être considéré comme responsable en cas d'accident, de perte/vol de bois...
- La date limite de candidature est fixée au 19 décembre 2024.
- L'acheteur résidant à proximité sera privilégié.
- Il s'agit d'un lot unique.

Vu qu'il s'agit de chablis d'arbres qui se trouve dans une zone difficilement accessible, il est proposé de fixer le prix d'achat du m3 à 40€,

De plus, il est convenu que suite à ces travaux et l'enlèvement du bois, la Commune effectuera des travaux de replantation pour un montant de 680€ sur le ban communal (hors compétence EMS).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACTE la vente du bois des parcelles communales de 17,23 m3 pour un montant de 40€/m3 minimum selon les critères susmentionnés.
- AUTORISE Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

#### **Divers et comptes rendus :**

- Madame l'Adjointe Anne RITTER fait le point sur l'organisation du goûter des aînés du samedi 7 décembre 2024 à 14h30. Préparation le vendredi 6 décembre 2024 à 17h00 et rdv samedi à 14h00.
- Madame le Maire informe le Conseil sur :
  - La prochaine parution du bulletin annuel à distribuer par les élus après le 16 décembre 2024.
  - La réception de la notification de la subvention de l'UEPAL pour le remplacement du chauffage de l'église.
- De plus, le Conseil Municipal est informé que deux enseignantes seront grévistes demain jeudi 5/12/2024 et que la procédure d'accueil minimum sera mise en place par la Commune à cette occasion.
- Groupe de travail Inauguration Salle : Daniel SEIFERT, Jean-Louis NIEDERST, Doris TERNOY, Anne RITTER, Odile BIRGY LOZANO et Sophie OUVRARD.
- Madame Anne RITTER apporte les explications concernant le système de programmation de clés « iloq ». Nous allons voir si ce système est applicable et Réunion clés le mercredi 18/12 à 20h.

Madame le Maire clôt la séance à 21h00.